

GUIDE D'ACTION DE TUNIS

Le Ministère de l'Environnement du Japon (MOEJ), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), la Ville de Yokohama, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat), et les pays et villes membres de la Plateforme Africaine des Villes Propres (ACCP), ainsi que tout acteur soutenant les objectifs de l'ACCP, à l'occasion de la troisième assemblée de l'ACCP qui se tiendra virtuellement du 25 au 29 juillet 2022 avec le soutien de la municipalité de Tunis et du gouvernement de la Tunisie, pays organisateur de la TICAD 8,

S'appuyant sur la Déclaration de Maputo adoptée lors de la réunion préparatoire pour la création de l'ACCP en avril 2017, la Déclaration de Rabat adoptée lors de la première Assemblée générale de l'ACCP en juin 2018, et la déclaration de Yokohama adoptée lors de la deuxième Assemblée générale de l'ACCP en août 2019,

Reconnaissant, une fois de plus, le besoin urgent de réaliser une gestion appropriée des déchets solides municipaux conformément à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD), notamment du point de vue de la protection de l'environnement, de l'utilisation efficace des ressources naturelles et de l'importance de la santé publique étant donné que la production de déchets devrait augmenter en Afrique en raison de l'urbanisation et de la croissance économique rapides dans la région et rappelé par la crise sans précédent du COVID-19,

Notant qu'une gestion appropriée et durable des déchets contribue à la création de villes propres et résilientes en réduisant et en prévenant les risques pour la santé humaine et l'environnement, en renforçant les liens entre la planification urbaine et la gestion des déchets, et en favorisant un développement urbain durable par l'innovation et la création d'emplois verts, mais également en améliorant l'efficacité des ressources, en passant à l'économie circulaire, en augmentant les investissements en Afrique et en développant le tourisme durable .

Valorisant le travail de l'ACCP à ce jour et soulignant l'importance de renforcer davantage les activités de l'ACCP,

Conviennent et déclarent que, compte tenu du grand nombre de circonstances et de défis auxquels chaque organisation est confrontée en matière de gestion des déchets, et conformément aux capacités de chaque organisation, les actions suivantes seront promues en vue de la TICAD 9 :

1. Poursuivre la promotion des 11 points de la déclaration de Yokohama adoptée lors de la 2ème réunion générale de l'ACCP, en utilisant des technologies innovantes et en appliquant un partage de connaissance efficace et transparent.
2. Promouvoir le passage de la mise en décharge à ciel ouvert à la mise en décharge sanitaire et contrôlée, en particulier en favorisant/adoptant des technologies de gestion des déchets à faible émission de carbone (par exemple, la méthode de Fukuoka (système de décharge semi-aérobie)) et en renforçant le développement des capacités dans le contexte de la transition mondiale vers une société décarbonisée et du changement climatique, étant donné que la principale source d'émission de gaz à effet de serre dans ce secteur est le méthane provenant de la mise en décharge à ciel ouvert des déchets organiques.
3. Promouvoir le partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques en matière de réduction, de gestion

rationnelle et de valorisation des déchets plastiques, des déchets liés aux soins de santé et des déchets électroniques en vue de la réalisation des 3R et d'une gestion contrôlée basée sur la déclaration de Yokohama, en reconnaissant les impacts négatifs créés par les déchets plastiques au niveau mondial et les défis imposés par la production accrue de déchets liés aux soins de santé et de déchets électroniques en Afrique.